

CARNETS SUR SOL

Liberté de culte, liberté de la presse, liberté des patrons de presse et autres futures jérémiades

Je viens d'apprendre, assez abasourdi, l'exclusion de Jacques Lefranc, directeur de France Soir, en raison des caricatures de Mahomet reproduites par son journal, justement pour prouver la liberté d'expression en France...

J'imagine qu'on va nous en rebattre les oreilles les prochains jours. Enfin, il y a deux solutions :

On a peur de passer pour des racistes donc on se tait et on laisse faire, ça regarde France Soir. Réflexe "politiquement correct".

On ressort les bons vieux refrains sur les patrons de presse et leur influence néfaste sur l'indépendance de journaux qui ne peuvent pourtant se passer de leur soutien financier. Réflexe "anticapitaliste" - souvent risible, en l'occurrence légitime, vu la rapidité et l'univocité de la décision.

J'ignore si le limogeage est lié aux convictions personnelles de Raymond Lakah, à une prudence extrême, à une intervention gouvernementale pour éviter le boycott de produits français. Mais je suis, comme cela, en l'absence d'explications, assez choqué que le fait de parodier une croyance - a priori, les religions ne sont pas plus protégées que les philosophies et autres convictions personnelles, en France - soit si vigoureusement défendu. Ça me rappelle assez la publicité de Marithé et François Girbaud, très réussie, drôle, troublante et esthétique, interdite sur certains supports pour avoir commis *un acte d'intrusion agressive et gratuite dans les tréfonds des croyances intimes, disproportionné au but mercantile recherché*, où l'on avait pris en compte la période de Pâques comme une preuve de la 'mauvaise foi' des couturiers.

Ainsi, alors même qu'il n'y a pas de reconnaissance légale du caractère sacré des religions, on peut se moquer de toute une catégorie de personnes et d'idées, mais pas de celles qui sont sensibles et débattues dans l'actualité, il ne faut pas exagérer... (!) Une caricature d'un Dieu à barbe blanche, dans le cas improbable où elle aurait fait râler des associations chrétiennes, n'aurait eu aucun retentissement. Une parodie de la langue de Kant n'aurait pas suscité une désapprobation unanime. D'après les descriptions entendues, le bon goût faisait purement défaut à ces dessins, mais je reste assez interloqué.

Les réactions des associations musulmanes demeurent tout à fait dans la mesure : "provocation gratuite", ça n'en est pas loin, ou plutôt provocation à but de remplir les caisses du journal et

d'assurer sa publicité, c'est évident. C'est le rôle de ces associations de se plaindre du mauvais goût de la chose. Mais l'initiative de prouver que, quoi qu'en pensent des groupes de pression, la presse est libre de critiquer ce qu'elle souhaite dans le cadre des lois, ne me semblait pas mauvaise. D'autant plus que le Coran, en tant que manuel d'organisation politique du VIII^e siècle, accuse son époque et peut parfaitement être discuté, contesté, moqué, et à bon droit (les incitations à la violence y sont pléthore). Pourtant, la décision de ce soir vient de prouver que, non, tout n'est pas dicible si cela choque. C'est très louable sans doute, mais cela me gêne, et très fortement, s'il est strictement interdit de contrevenir à l'intérêt de groupes constitués dans le corps social.

Si, comme dans le cas du débat sur l'homoparentalité que je décrivais ce matin, un débat est masqué dès qu'il choque, ce n'est pas fort rassurant. Mais nous verrons dans les prochains jours. Peut-être au contraire sera-t-on lassé de la surinterprétation faisant des lobbies musulmans la menace de la liberté d'expression (je doute qu'on l'entende) ou, plus probablement, des patrons de presse, tous grands loups pour la démocratie.

J'attends avec impatience précisions et réactions.

Navré pour le hors-sujet, en la circonstance l'abasourdissement et l'incompréhension l'ont emporté, et je tenais à réfléchir à la question de la légitimité et de la signification - pour notre chose publique - de ce genre d'événement. Question qui demeure largement à creuser.

Copyright : DavidLeMarrec - 2006-02-02 02:29:59